



# CONTRAT DE RESERVATION

Programme parrainage

## Conditions Générales

L'invitation est **destinée aux familles** : couples âgés de 35 à 65 ans, mariés ou concubins depuis au moins 2 ans et ayant tous deux une activité professionnelle ou étant retraités. Elle est valable pour une famille de 6 personnes maximum.

L'invitation porte sur **une semaine d'hébergement (8 jours/7 nuits)** dans l'une des destinations figurant au Programme, à savoir : **Majorque** (Iles Baléares) ou **Dénia** (Costa Blanca). Les réservations se font exclusivement **du samedi au samedi**. Pour les participants souhaitant prolonger leur séjour, Eurotelgroup pourra leur proposer, sous réserve de disponibilité, un tarif de location préférentiel pour une semaine supplémentaire (tarif à consulter selon la période demandée).

**Toutes les personnes adultes dont les noms figurent sur la Confirmation de Séjour doivent être présentes durant toute la durée du séjour et s'engagent à participer à une réunion d'information ayant pour but de leur faire découvrir notre Groupe Hôtelier.**

**Les invités comprennent donc qu'il ne s'agit pas d'une location traditionnelle mais d'un séjour à caractère promotionnel. Toutefois, l'offre de fidélisation qui vous est proposée n'est pas un produit de Multi-Propriétés.**

## Conditions d'utilisation

Les animaux ne sont pas acceptés dans les hôtels.

Cette invitation **ne peut pas être cumulée avec une offre similaire**. Elle est **nominative et ne peut être cédée à un tiers** sauf avec l'accord préalable d'Eurotelgroup.

Si les circonstances l'obligent, **Eurotelgroup se réserve le droit, pour une même destination, de rediriger les invités sur une autre résidence de même standing** sans pour autant que cela représente un motif d'annulation.

**Toute modification de dates ou annulation est possible jusqu'à 1 mois avant la date du départ** et devra faire l'objet d'une demande écrite. En cas d'annulation de votre réservation à moins de 3 semaines avant la date d'arrivée prévue, les sommes déjà versées ne pourront être restituées.

**Sans confirmation de venue** - copie des titres de transport (Avion/Ferry) ou date et heure d'arrivée prévues (voiture) - **de la part des participants au moins 3 semaines avant la date de départ, le séjour sera automatiquement annulé** et aucun remboursement ne pourra être réclamé.

**Toute information incorrecte transmise préalablement ou le non-respect du présent contrat peut entraîner la facturation du séjour au tarif public à ses bénéficiaires.**

<b><u>DETAILS DU SEJOUR</u></b>	Montant de la location :
Destination :	Date d'entrée :
Résidence :	Date de sortie :

Parrains et invités acceptent les termes du présent Contrat qui constitue donc un engagement entre les parties :

Parrain(s) :

Invité(s) :

Date :

Date :

Signature(s) :

Signature(s) :